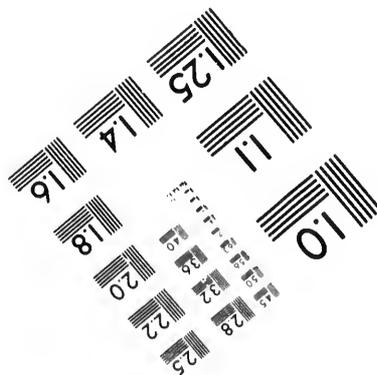
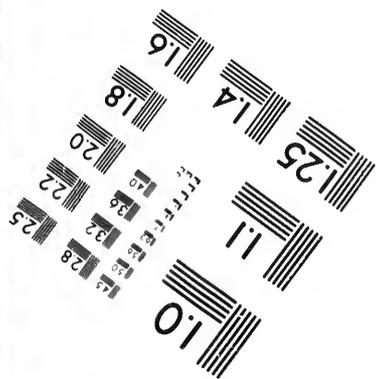
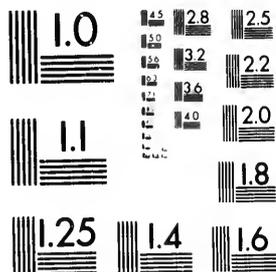


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



28  
32  
25  
22  
20

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**

10



Canadian Institute for Historical Microreproductions

Institut canadien de microreproductions historiques

**1980**

Technical Notes / Notes techniques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Physical features of this copy which may alter any of the images in the reproduction are checked below.

- Coloured covers/  
Couvertures de couleur
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Tight binding (may cause shadows or distortion along interior margin)/  
Reliure serré (peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure)
- Additional comments/  
Commentaires supplémentaires

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Certains défauts susceptibles de nuire à la qualité de la reproduction sont notés ci-dessous.

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Coloured plates/  
Planches en couleur
- Show through/  
Transparence
- Pages damaged/  
Pages endommagées

---

Bibliographic Notes / Notes bibliographiques

- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Plates missing/  
Des planches manquent
- Additional comments/  
Commentaires supplémentaires
- Pagination incorrect/  
Erreurs de pagination
- Pages missing/  
Des pages manquent
- Maps missing/  
Des cartes géographiques manquent

Technical Notes / Notes techniques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Physical features of this copy which may alter any of the images in the reproduction are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Certains défauts susceptibles de nuire à la qualité de la reproduction sont notés ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couvertures de couleur
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Tight binding (may cause shadows or distortion along interior margin)/  
Reliure serrée (peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure)
- Additional comments/  
Commentaires supplémentaires

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Coloured plates/  
Planches en couleur
- Show through/  
Transparence
- Pages damaged/  
Pages endommagées

---

Bibliographic Notes / Notes bibliographiques

- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Plates missing/  
Des planches manquent
- Additional comments/  
Commentaires supplémentaires

- Pagination incorrect/  
Erreurs de pagination
- Pages missing/  
Des pages manquent
- Maps missing/  
Des cartes géographiques manquent

BIBLIOTHEQUE  
ARCHIVES PUBLIQUES  
OTTAWA, ONT.

**LISEZ**

---

**La Condamnation du Regime  
LAURIER-TARTE**

---

Par un ancien Député Libéral,  
**M. COOK**

PA-  
ET-  
NA-

La

Pa

Tel qu  
à nos le  
M. Cook  
Est, con  
l'électora  
Conser  
quand m  
ne peuve  
sitaire.

Certain  
tonneron  
Cook ; n  
pour just

Le par  
tes gens  
chefs sin  
saient l  
qu'ils on  
tions ne  
fait pire  
naturel o  
changer  
flexion.

Ils ont  
ressentir  
mis ving  
il en aur  
voyer pr

M. Coc  
ves à l'a  
promesse

A—De  
ment.

B—De  
les cas o  
vaise cor

# LISEZ

## La condamnation du régime Laurier-Tarte

Par un ANCIEN DÉPUTÉ LIBÉRAL, M. Cook

Tel que promis, nous donnons aujourd'hui à nos lecteurs la protestation si énergique de M. Cook, ancien député libéral de Simcoe-Est, contre la trahison de ses chefs envers l'électorat canadien.

Conservez ce document. Les partisans quand même insulteront M. Cook, mais ils ne peuvent pas répondre à ce terrible réquisitoire.

Certains libéraux, prêts à tout avaler, s'étonneront peut-être de la sévérité de M. Cook ; mais un moment de réflexion suffit pour justifier sa colère.

Le parti libéral compte beaucoup d'honnêtes gens dans ses rangs qui ont cru leurs chefs sincères lorsqu'ils dénonçaient et accusaient les conservateurs. Et maintenant qu'ils ont constaté que toutes ces dénonciations ne valaient rien puisque leurs chefs ont fait pire que les conservateurs, n'est-il pas naturel que la honte s'empare d'eux pour se changer en colère sous l'influence de la réflexion.

Ils ont tout simplement l'affront que vous ressentiriez si votre voisin vous ayant promis vingt années durant de vous payer quand il en aurait le moyen, finissait par vous envoyer promener.

M. Cook accuse le gouvernement, avec preuves à l'appui, d'avoir honteusement violé ses promesses comme suit :

A—De maintenir l'indépendance du Parlement.

B—De rendre le Parlement juge dans tous les cas où des ministres sont accusés de mauvaise conduite.

C—De réduire la dépense.

D—De diminuer la dette.

E—De réduire les taxes.

F—D'abolir la Protection.

G—D'obtenir une préférence pour les produits canadiens sur le marché anglais.

H—De prohiber le trafic des liqueurs alcooliques, si cette opinion prévalait dans un plébiscite.

I—De réduire le nombre des ministres dans le cabinet.

J—De diminuer la dépense au compte des pensions de retraite.

K—D'abolir le ministère de l'industrie et du commerce.

L—D'abolir le Sénat.

Voici, à de légères omissions près, la teneur de son manifeste aux libéraux du Canada.

### Ils ont trahi leurs promesses au peuple

"Ce n'est pas sans me rendre entièrement compte de la responsabilité personnelle que j'assume, de la gravité de l'accusation que je m'en vais porter que j'expose ici une conviction bien mûrie chez moi, en esprit et en conscience.

"J'accuse les chefs actuels du parti libéral, sir Wilfrid Laurier et ses collègues du cabinet (ceux-là, du moins, qui étaient membres du parti libéral dans l'Opposition)

"JE LES ACCUSE D'AVOIR RENIE LES PRINCIPES DE NOTRE PARTI, D'AVOIR TRAHI LEURS PROMESSES ET LA FOI JUREE AU PEUPLE DU CANADA."

"Et je porte cette accusation, je le répète, avec la compréhension parfaite de sa gravité et de la responsabilité personnelle que j'assume en le faisant. Mais je le fais avec la ferme conviction que j'accomplis un devoir. Etant l'un de ceux dont les efforts, pour faibles et modestes qu'ils aient été, ont tendu, quatre années durant, à mettre ces hommes-là.

**"DANS LES POSITIONS QU'ILS OCCUPENT ET QU'ILS ONT DESHONOREES, JE NE PUIS ECHAPPER A MA PART DE RESPONSABILITE DANS LEURS ERREMENTS QU'EN LES DENONCANT ET LES REPUDIANT AINSI PUBLIQUEMENT**

"Je prends ce moyen d'accomplir ce que je crois être un devoir de conscience, parce qu'il me fournit l'occasion de demander à mes amis du parti libéral s'ils peuvent logiquement concilier le maintien de leur allégeance aux hommes qui les ont trahis et qui ont trompé le pays avec leurs propres convictions sur ce que requièrent les principes du libéralisme.

"Je pourrais m'arrêter ici et demander à mes amis libéraux d'examiner l'accusation que je viens de porter, à la lumière de ce qu'ils connaissent de l'histoire politique de la Confédération, depuis que les chefs libéraux ont pris la direction des affaires. Mes amis libéraux sont intelligents et ils lisent : ils ne sauraient manquer de connaître que

**PAS UN SEUL DES PRINCIPES QUE PROFESSAIT LE PARTI SOUS LA DIRECTION DE BROWN, DE MACKENZIE ET DE BLAKE N'EST AUJOURD'HUI SUIVI PAR LES CHEFS ACTUELS DU PARTI.**

"Ils ne peuvent pas ignorer, non plus, qu'aucun effort sincère n'a été tenté pour remplir les promesses et engagements faits par ces hommes-là, quand ils sollicitaient l'appui de l'électorat. Mais je sens que la gravité de l'accusation que je porte et la responsabilité personnelle qui s'attache à qui entreprend de faire, devant le public, une pareille dénonciation, exigent que j'apporte des preuves au soutien de mon accusation. Je suis d'autant plus convaincu que je dois en agir de la sorte que l'un des membres du cabinet a eu, récemment, la témérité de prétendre, en public, que chaque promesse et engagement fait par ces messieurs avant les élections générales dernières a été racheté."

#### **Des emplois publics aux députés**

"L'un des principes politiques les plus chers aux libéraux, c'est que l'indépendance du Parlement devrait être scrupuleusement sauvegardée. Nous avons soutenu, comme parti, qu'il est funeste à toute législation honnête et fatal à l'indépendance personnelle des membres du Parlement que le parti au pouvoir puisse se permettre de donner ou de promettre des emplois salariés aux députés : que ce

soit comme récompense de leur fidélité au passé ou comme invite à leur allégeance future. M. Blake a exprimé les vues de notre parti à cet égard ; et, dans la dernière session même du précédent Parlement, le ministre actuel des postes, avec l'appui de tous ses co-partisans aux Communes, consacrait ce principe dans une mesure qu'il proposait lui-même à la ratification du Parlement. Ce bill pourvoyait à ce que nul membre fût éligible à aucun emploi ou position comportant salaire et dépendant de la Couronne, pendant l'existence du Parlement où il était député et même un an encore après la dissolution de ce Parlement.

"A l'appui de sa proposition, M. Mulock se lançait dans un vigoureux réquisitoire contre le gouvernement conservateur parce qu'il avait pris des députés à leur siège en Chambre pour les caser dans un poste salariée. Parlant des vices en général de cette pratique qu'il condamnait, et à laquelle son acte avait pour but de mettre fin, M. Mulock disait — Voir Hansard de 1896, P. 2,375—: "Si le gouvernement peut faire miroiter les emplois publics aux yeux de ses partisans, de façon à induire quelques-uns et peut-être un nombre croissant d'entre eux à aspirer à ces positions, au lieu de représenter ici leurs mandants, loin d'exercer leur jugement impartial et d'avoir une influence salutaire sur l'Administration, ces députés deviennent de simples parasites du pouvoir et cessent de représenter l'opinion de leurs électeurs. Il y a plus, circulant au milieu de leurs collègues, ces députés deviennent de véritables agents de corruption dans les propres rangs de leur parti."

M. Mulock condamnait cette pratique comme dégradante et de nature à abaisser le niveau de la vie publique, en la remplissant de chercheurs d'emplois et de chasseurs aux places. Tous les chefs et députés libéraux soutinrent M. Mulock et prononcèrent de vigoureux discours dans le même sens. Il ne devait pas en aller autrement, car cette mesure n'était que la consécration de l'un des principes les plus chers du libéralisme.

C'est un principe auquel le parti était lié, et à propos duquel le peuple avait droit d'attendre de nous que nous y resterions fidèles et que nous le mettrions en honneur lorsqu'il nous confia les rênes du gouvernement.

Comment nos chefs ont-ils rempli leur promesse à l'électorat?

#### **Le trafic des places**

Au cours des nombreuses années que le parti conservateur avait été au pouvoir, jusqu'à l'époque où M. Mulock présentait son bill, que lui et d'autres appuyaient sur vigoureuses dénonciations, dix-sept députés avaient été nommés à des emplois.

**PENDANT LES QUATRE ANS D'EXIS-**

TEN  
MEN  
ETH  
DES  
LAI  
ANI

du  
ses  
son  
du  
écri  
Qué  
ven

lieu  
à l  
pas  
cet  
dis

frè  
re  
de  
se

ter  
av  
bi  
se  
m  
pr  
M

cr  
li  
ar

pu  
m  
l'  
t  
s  
s  
r  
n

TENANCE DU PRESENT GOUVERNEMENT TREIZE DEPUTES (x) ONT ETE AINSI APPELES A DES EMPLOIS PUBLICS, AVEC DES SALAIRES SE MONTANT A \$39,000 PAR ANNEE

"Si grand était l'empressement scandaleux du premier ministre actuel à mentir à toutes ses déclarations antérieures et à ridiculiser son parti, sur ce principe de l'indépendance du Parlement, que dès le 8 juillet 1896, il écrivait à M. François Langelier, député de Québec, dans les termes méprisables qui suivent :

"Voici ce que je vous propose: la place du lieutenant-gouverneur sera ouverte pour vous à la fin de 1897, et si, d'ici là, vous n'êtes pas nommé juge, j'ai l'intention de mettre cette place de lieutenant-gouverneur à votre disposition."

"Plus tard, M. Laurier écrivait encore au frère de M. Langelier, lui demandant de "dire à François que je veux qu'il n'y ait pas de malentendu; je tiens à ce que ma promesse soit considérée comme sacrée".

"M. Langelier continua de siéger et de voter, au Parlement, pendant deux sessions, avec cette promesse dans sa poche. C'était bien là "le pur parasite de l'administration, se promenant au milieu de ses collègues comme un agent de corruption dans leurs propres rangs", selon l'énergique expression de M. Mulock.

"Au bout du temps fixé, la "promesse sacrée" de sir Wilfrid fut remplie, et M. Langelier devint juge, avec un salaire de \$5,000 par année.

"Si démoralisante a été l'attitude et si pernicieux l'exemple offerts par le gouvernement sous ce rapport que, tout dernièrement, l'un de ses partisans écrivait à l'association libérale de son comté pour lui déclarer sans vergogne que, s'il était de nouveau choisi candidat et qu'il vint à être élu, il considérerait son siège au Parlement comme un marche-pied pour parvenir à un emploi salarié, n'y mettant qu'une condition, c'est que cet emploi comportât un traitement convenable.

"M. Mulock était assurément prophète quand il disait que "l'électorat, en constatant cet état de choses en viendrait à la conclusion que la suprême ambition qu'un homme puisse avoir en entrant dans la vie publique c'est de pouvoir, en passant par le Parlement, s'accommoder vers une confortable position à vie."

**" ET IL EST BIEN SUR QUE LES LIBERAUX HONNETES NE SAURAIENT EXCUSER NI MANQUER DE PUNIR LEURS CHEFS TROMPEURS QUI, SUR CETTE QUESTION DE L'INDEPENDANCE ABSOLUE DU PARLEMENT, ONT RA-**

**VALE LE DRAPEAU DU LIBERALISME ET L'ONT TRAINÉ DANS LA BOUE."**

"Le cas de M. Langelier n'est pas unique, et j'en pourrais signaler d'autres tout aussi répugnants. On prétend même qu'il y a encore parmi les députés actuels au Parlement bon nombre de gens qui ont siégé et voté ayant en poche des promesses de jugeries ou d'autres fonctions publiques. Cette accusation peut n'être pas fondée, et il est à espérer qu'elle ne l'est pas. Mais n'est-il pas humiliant de penser que la conduite de nos chefs a été telle qu'une accusation de cette nature, emportant une disgrâce sans nom pour notre parti, puisse être portée avec l'espoir justifiable qu'on y ajoutera foi ?

### Protégeant Sifton

"Parmi les solennelles déclarations de principes faites par la convention nationale libérale d'Ottawa, en juin 1893, était la suivante qui portait sur le principe de l'indépendance des membres du Parlement :

"Que c'est le droit antique et indiscuté de la Chambre des Communes de s'enquérir de toutes les matières concernant les dépenses publiques et de toutes les accusations de conduite illégale officielle portées contre des ministres de la Couronne, et que le renvoi de telles matières devant des commissions royales créées sur l'avis de l'accusé est contraire à la responsabilité vraie des ministres envers la Chambre des Communes et tend à affaiblir l'autorité de la Chambre sur le gouvernement exécutif, et que cette convention affirme que les pouvoirs des représentants du peuple en cette matière devraient en toute occasion convenable être maintenus."

"Ceci était alors la conviction déclarée du parti libéral. Je crois que c'est encore la conviction de tous les vrais libéraux. La publication d'une telle déclaration implique une promesse au peuple, promesse que, comme parti, nous ne pouvons ignorer, encore moins répudier sans qu'on puisse nous accuser de fausseté et de déshonneur. Comment les chefs de notre parti ont-ils tenu cette promesse ?

"Le 27 juin 1899, Sir Hibbert Tupper a porté, de son siège au Parlement, une série d'accusations distinctes, vingt-sept en tout, au sujet de la direction des affaires du Yukon par le Département de l'Intérieur. Il al-

Note du traducteur :

(x) A la vérité, c'est VINGT placés en quatre ans, que devrait dire M. Cook. Il faut, en effet, compter MM. Girouard, Pinault, Lemieux, Sheyn et Robidoux, députés libéraux à Québec et placés par le gouvernement Tarte-Laurier. Et il y a de plus, parmi les seuls députés d'Ottawa, MM. Forbes, King, Béchard, Cameron, Lister, Devlin, Langelier, Choquette, Demers, Yeo, Fiset, J.

ly, Ellis, Rinfret, Beausoleil—et cela même sans compter MM. Stenson et Casey, sur le point d'obtenir leur frange.

léguaît incapacité, conduite illégale, corruption et malversation.

Dans une partie de ces accusations, l'honorable Clifford Sifton, ministre de l'Intérieur, était personnellement accusé de la façon la plus grave et toutes les accusations incriminaient sa conduite—et son caractère, soit comme homme, soit comme ministre.

Je ne discuterai pas ici le bien ou le mal fondé de ces accusations. Trois députés libéraux semblent croire que quelques-unes d'entre elles, en tout cas, étaient fondées mais ce n'est pas la question que je veux discuter. Pour nous, comme libéraux, la question importante est celle-ci :

Notre parti et nos chefs ont-ils tenu en ce qui concerne ces accusations la conduite que devait tenir un gouvernement libéral ?

A-t-on tenu en cette matière la conduite que, comme parti, nous avons déclaré solennellement devoir être tenue et que nous nous étions formellement engagés à tenir ? Les chefs du parti libéral ont-ils affirmé le droit antique et indiscuté de la Chambre des Communes de s'enquérir... de toutes les accusations de conduite illégale officielle portées contre les ministres de la Couronne.

—“Au contraire, le ministre accusé, appuyé par ses collègues, a positivement refusé d'accorder une enquête officielle.

—“Et ceci, bien que le député qui avait porté l'accusation offrit d'en passer par le résultat de l'enquête et dans le cas où il le réussirait pas à prouver ses accusations, de renoncer à son droit de siéger en Parlement ou d'occuper toute position dépendant de la Couronne. Plus que cela, et pire que cela, peut-être, nonobstant sa solennelle condamnation de la pratique de référer les accusations portées contre des ministres à des commissions royales créées sur l'avis de l'accusé ;

—“Le gouvernement a confié le devoir de faire enquête sur les accusations à l'un de ses propres fonctionnaires, employé du département sur lequel devait être faite l'enquête et parent par alliance du ministre accusé.

—“Comme pour être bien certain que cet enquêteur ami ne pourrait faire aucune découverte désagréable, on lui imposa de telles restrictions et on lui créa de telles difficultés, ainsi qu'à ceux qui pouvaient être appelés à rendre témoignage, qu'il fut obligé de reconnaître dans son rapport que son enquête était incomplète. Pouvons-nous, en présence de ces faits, nier que les chefs de notre parti, les hommes de la conduite de qui nous serons justement tenus responsables, à moins que nous ne les répudions, eux et leurs actes, ont violé l'engagement qu'ils avaient pris envers le peuple de préserver et de maintenir l'indépendance du Parlement ?

## Ils ont augmenté la dépense qu'ils avaient promis de réduire

—“La promesse la plus précise et la plus absolue que notre parti ait faite à l'électorat était peut-être celle que la dette publique ne devrait être en aucun cas augmentée et que la dépense annuelle de la Confédération devrait être matériellement réduite. C'était là une promesse claire ; non pas une conséquence qui pouvait être déduite, mais une déclaration positive et précise faite par la Convention qui a formulé la politique de notre parti et répétée mainte et mainte fois par nos chefs. Voici la promesse, telle que faite par la Convention :

—“Nous ne pouvons que voir avec alarme la grande augmentation de la dette publique et de la dépense contrôlable annuelle de la Confédération, ainsi que l'excès de taxe sur le peuple qui en a résulté, sous les gouvernements qui ont constamment détenu le pouvoir depuis 1878, et nous demandons que la plus stricte économie soit exercée dans l'administration du gouvernement du pays.”

Sans parler des déclarations faites par d'autres hommes éminents et qui occupent de hautes positions dans notre parti, déclarations dont nous ne saurions guère éviter de porter la responsabilité, je vais donner quelques extraits de discours prononcés avant les dernières élections générales, pour développer cette promesse, par des membres du gouvernement actuel.

—“Sir Wilfrid Laurier disait : “Si on nous confie le pouvoir, nous suivrons l'exemple de M. Mackenzie, et je dirai que, bien que nous puissions ne pas être capables de ramener la dépense à ce qu'elle était sous son administration, nous pourrions la diminuer de deux, même de trois millions de piastres par année.”

—“Sir Louis Davies comprenait et formulait ainsi la promesse faite par le parti libéral : “Le parti libéral dit que la dépense actuelle peut être diminuée de plusieurs millions sans que les services administratifs en souffrent.”

—“L'hon. David Mills déclarait qu'il n'avait aucun doute que l'efficacité du service pourrait être augmentée, et la dépense publique réduite presque de moitié.”

—“L'hon. William Paterson disait :—“ Nous enlevons au peuple, sous forme de taxes, \$6,115,000 de plus que nous ne devrions et nous dépensons : \$7,571,000 de plus que nous ne devrions.”

—“Sir Richard Cartwright disait : “Je dis que c'est un déshonneur et une honte pour le gouvernement qui a été chargé de l'administration de nos affaires de nous demander de dépenser \$38,000,000 par année pour des fins fédérales. Monsieur, la chose est absolument injustifiable.”

—“L'hon. William Mulock était aussi net :

“Il n  
pense  
que  
dévo  
tits.”  
La  
quat  
conse  
1893.  
1894.  
1895.  
1896.  
Un  
056.  
Po  
serva  
de \$  
avon  
C'es  
gagé  
pron  
ont-  
lions  
s'il  
se p  
tre  
Qu'e  
nuell  
com  
1897  
1898  
1899  
1900  
U  
\$3,1  
denn  
trics  
res  
pen  
tion  
dep  
dir  
616  
l'a  
335  
nu  
a  
qu  
né  
m  
fr  
le  
S  
ro  
et  
d

"Il n'y a rien qui nécessite cette énorme dépense de près de \$38,000,000, excepté le fait que nous sommes écrasés sous les dettes et dévorés par les fonctionnaires, grands et petits."

La dépense annuelle contrôlable, pendant les quatre dernières années de l'administration conservatrice était comme suit :

1893.....	\$36,814,052
1894.....	\$37,585,025
1895.....	38,132,005
1896.....	36,949,142

Une dépense moyenne annuelle de \$37,370,056.

Pour tout le temps de l'administration conservatrice, la dépense moyenne annuelle est de \$33,535,549. C'est là la dépense que nous avons dénoncée par une résolution solennelle. C'est à cette dépense que s'appliquait le langage que je viens de citer. Comment nos promesses et les engagements de nos chefs ont-ils été remplis? Ce qu'eux et nous voulions faire entendre à l'électorat, c'est que s'il plaçait notre parti au pouvoir, la dépense publique serait diminuée. C'était là, notre contrat et notre entente avec le peuple. Qu'est-il arrivé? La dépense contrôlable annuelle sous le présent gouvernement a été comme suit :

1897.....	\$38,349,759
1898.....	38,832,525
1899.....	41,903,500
1900.....	43,175,000

Une moyenne annuelle de \$40,565,196, soit \$3,195,140 de plus que la moyenne des quatre dernières années de l'administration conservatrice ou \$7,029,647 de plus que nos adversaires ont annuellement dépensé, en moyenne, pendant leurs dix-huit années d'administration.

"La moyenne de la dépense totale annuelle depuis que le gouvernement libéral a pris la direction des affaires du pays, a été de \$46,616,623, tandis que la moyenne annuelle sous l'administration conservatrice était de \$42,335,881. C'est-à-dire qu'au lieu de la diminution promise de deux à cinq millions, il y a eu une augmentation annuelle de plus de quatre millions et quart.

#### Les excuses énigmatiques de Sir Richard

M. Cook fait alors allusion à l'excuse donnée par sir Richard Cartwright pour l'augmentation de la dépense au-dessus d'un chiffre qui avait été condamné par lui et ses collègues lorsqu'ils étaient dans l'opposition. Sir Richard disait dans son discours à Toronto en août 1899:—

"En 1893, quand le parti libéral s'objectait et avec raison à une grande dépense, il était douteux que depuis que le Canada est deve-

nu une nation, depuis la Confédération, il se fût présenté une année où l'économie parût si nécessaire.

L'inanité de cette justification est démontrée par M. Cook qui rappelle le fait que les dénonciations par le parti libéral de l'ancienne dépense et l'engagement pris par lui de la réduire, datent d'avant 1896. Des résolutions furent passées à ce sujet par la convention de 1893; les remarques précitées de sir Louis Davies furent faites en 1893. C'est en 1889 que M. Mills prétendait que la dépense publique pourraient être coupée en deux. Le discours de M. Mulock, sur l'économie fut prononcé en 1895 et celui de M. Paterson en 1890.

#### La dette augmentée

Après avoir remarqué que l'énormité de la dette publique était considérée avec alarme par les libéraux dans leur convention de 1893, M. Cook passe à l'examen la suivante promesse contenue dans un pamphlet électoral paru penant la dernière campagne:—

"Le parti libéral, placé de nouveau au pouvoir fera cesser l'augmentation de la dette publique et commencera à la réduire aussi rapidement et aussi tôt que possible."

"Bien que le présent gouvernement, reprend M. Cook, ait à la face du peuple fait cette solennelle promesse, il a lui-même augmenté la dette de \$6,458,000. J'emprunte ces chiffres à sir Richard Cartwright:—

**"POUVONS-NOUS, COMME PARTI, NIER QUE, EN CE QUI CONCERNE LA DETTE PUBLIQUE ET LA DEPENSE PUBLIQUE, NOS ENGAGEMENTS ET NOS PROMESSES ONT ETE VIOLES; HONTEUSEMENT, I G N O M I N I E U S E M E N T V I O L E S."**

Et il ne faut pas oublier que tandis qu'il admettait que la dette s'était accrue, le gouvernement proclamait un excédent de recettes et de revenus sur ceux de ses prédécesseurs. Voici encore les propres paroles de sir Richard Cartwright:—Notre revenu brut pour 1899 sera de quarante-six millions au moins contre trente - quatre millions en 1895."

De sorte que le gouvernement avoue non seulement qu'il a violé l'engagement pris par le parti de ne pas augmenter la dette publique, mais encore qu'il l'a accrue malgré un excédent de recette et un revenu énormément augmenté. Comment pouvons-nous espérer, comme parti, regagner la confiance et le respect de tout un peuple, si nous laissons nos chefs effrontément manquer aux promesses solennelles que nous avons faites sans les jeter par-dessus bord?

**"LAISSEZ-MOI VOUS DIRE ENCORE, CAR ON NE PEUT NI TROP SOUVENT NI TROP FORTEMENT LE REPETER,**

QUE CEUX QUI SONT DANS LES RANGS DU PARTI, A MOINS DE REPU- DIER LES CHEFS POUR N'ETRE PAS ACCUSES DE COMPLICITÉ DANS LEUR CRIME, DEVRONT PARTAGER LA RES- PONSABILITE DE LA HONTEUSE DE- CEPTION INFLIGEE AU PEUPLE DU CANADA.

**Augmentation des taxes personnelles**

M. Cook démontre ensuite que le gouverne- ment, loin de réduire les taxes personnelles comme il s'y était engagé, les a augmentées.

"Pendant les trois dernières années du ré- gime conservateur le chiffre total des droits d'Accise et de Douane c'est-à-dire de la taxe personnelle, s'éleva à \$81,598,953. Du- rant les trois années du régime libéral, ces taxes ont atteint le chiffre de \$94,477,179, soit une augmentation de \$12,879,226, au lieu de la réduction promise.

On a bien essayé de justifier ce surplus en disant que la population ayant augmenté, les recettes de Douane et d'Accise devaient s'en ressentir. Malheureusement, cette excuse ne peut se maintenir devant les rapports des propres fonctionnaires du gouvernement. De- vant les rapports du commerce et de la na- vigation, LE PERCENTAGE DE LA TAXE PAR TETE DE LA POPULATION EST CALCULE ET LES CHIFFRES PROUVENT QUE LA TAXE PAR TETE a augmenté depuis l'arrivée au pouvoir du du présent gouvernement.

Puis que cela, les chiffres démontrent que, sous le régime conservateur, entre 1892 et 1896, la taxe en proportion de la population a été réduite de \$1.12 par tête, tandis que depuis l'avènement du présent gouvernement il y a eu, au lieu de la diminution promise, une augmentation de \$1.16 par tête ou de \$5,80 par famille."

**Le tarif**

M. Cook cite les paroles prononcées à maintes reprises par plusieurs des chefs li- béraux, paroles condamnant la politique de protection et exaltant celle du libre échange. Il extrait du programme de la convention libérale de 1893, ce qui suit au sujet du ta- rif:

"Nous condamnons la politique de protec- tion comme étant radicalement erronnée, et injuste pour la masse du peuple."

"Aucun libéral, dit M. Cook, qui tient à conserver une réputation de loyauté et de franchise, ne saurait tenter de nier que notre parti, en briguant le suffrage de l'électorat, prit le solennel engagement d'abolir immé- diatement le système de protection sitôt qu'on lui aurait confié le pouvoir. Je re- marque que les journaux prétendent que le premier ministre, au cours d'une récente

adresse, a déclaré que ni lui ni son parti n'avaient jamais promis le libre-échange. Je ne veux pas croire à l'absolue certitude de ce rapport, car une telle déclaration de sa part prouverait une témérité de langage et un mépris de la compréhension et de l'intelligence de son auditoire, dont nul homme public, j'aime à le croi- re, ne voudrait se rendre coupable à la lé- gère. Aucun exposé ne pourrait être plus clair, ni aucune promesse plus explicite que ceux faits sur cette question durant la pé- riode électorale. Cependant, à notre honte et à notre humiliation nous devons confesser qu'il n'en a pas été tenu le moindre compte.

**Les partisans du commerce préféren- tiel ont été déçus**

Peu de temps avant les dernières élections générales, parlant au nom du parti, comme c'était son devoir de le faire, sir Wilfrid Laurier exposa très clairement sa politique con- cernant l'établissement d'un tarif de préfé- rence mutuelle entre le Canada et la Grande- Bretagne. Il déclara que le temps était venu d'obtenir cette faveur, que M. Chamberlain était venu à la conclusion qu'il était main- tenant possible à l'Angleterre de donner aux colonies une préférence pour leurs produits sur les produits des autres nations. Sir Wil- frid promit solennellement que si le résultat des élections prochaines lui était favorable, il enverrait à Londres des commissaires en vue de poser les bases d'un tarif préférentiel. Comment cette promesse a-t-elle été tenue ? A-t-on fait quelque honnête effort pour la racheter ? Mais, un membre du cabinet par- lant au nom de ses collègues a déclaré que l'idée même qu'une telle préférence pouvait être obtenue par nous était une blague mo- numentale (an arrant humbug !). Des avanta- ges préférentiels ont été donnés sur nos mar- chés aux manufacturiers de la Grande-Breta- gne.

Était-ce sage ou ne l'était-ce pas, je n'ai pas à me prononcer là-dessus. Mais cet arrangement ne favorisant qu'un seul côté n'est pas ce que Sir Wilfrid Laurier avait promis de se dévouer pour obtenir, ni ce pourquoi il s'était engagé à envoyer des commissaires à Londres..... Il ne s'est de- puis lors accompli aucun changement dans l'attitude du parti conservateur et nos chefs nous ont fait adopter une position entière- ment hostile à ce que les deux partis favo- risaient avant les élections et à ce que nos adversaires favorisent encore. En effet, ils combattent encore pour que nos cultivateurs aient la préférence sur le marché britannique, nos chefs prétendent qu'un projet de ce genre constitue une "blague monumentale"..... Que pouvons-nous répondre aux questions concer- nant ces commissaires qui devaient être envo- yés à Londres ?

"SERA-T-IL DIT DE CEUX QUI COM- POSENT LE PARTI LIBERAL, QU'ILS

ONT VOLONTIERS PERMIS A LEURS CHEFS DE FAIRE D'EUX UN PARTI, REGARDANT COMME UNE PLAISANTE-RIE, LES ENGAGEMENTS PRIS DURANT LA PERIODE ELECTORALE, ET COMME UN MOYEN PERMIS DE DUPER LES ELECTEURS."

### La supercherie du plébiscite

IL SE POURRAIT DIFFICILEMENT TROUVER UN CAS PLUS FLAGRANT DE FRAUDE VOLONTAIRE QUE L'ACTION DE NOS CHEFS ACTUELS SUR LE PLEBISCITE DE LA PROHIBITION.

A la convention de 1893, une résolution en faveur d'une loi prohibant les liqueurs fut passée par M. J. S. Spence. Discutant cette question au point de vue de l'attitude que devait prendre le parti libéral, Sir Wilfrid Laurier exprima l'opinion qu'aucune politique définie ne saurait être adoptée avant que la Commission Royale, alors en train d'examiner le sujet, ait complété son travail et publié son rapport.

La convention, cependant, fut de l'avis que le peuple aurait plus ample satisfaction par un plébiscite et la résolution suivante fut votée :—

"Attendu que l'attention publique est en ce moment fortement attirée par la considération des dommages causés par l'intempérance il est désirable que l'esprit du peuple soit fixé sur la question de la prohibition par le moyen d'un plébiscite dans tout le Dominion.

Je ne pense pas qu'un seul homme intelligent puisse penser, ni qu'un seul honnête homme puisse dire que la claire signification de cette résolution, la signification que l'électorat y attachait n'était ni plus ni moins que celle-ci: "Que si le plébiscite donnait une majorité de voix en faveur de la prohibition, nous nous engageons à introduire et à passer une loi prohibant les liqueurs." Comme le démontre le rapport de la convention c'était la signification qu'y attachait l'hon. J. W. Anglin qui, opposé lui-même à la prohibition argumenta contre l'adoption de la résolution parce que prétendait, il, si les partisans de la prohibition remportaient la majorité du scrutin, ils seraient en droit de demander au gouvernement libéral de les aider dans la passation et le maintien d'une loi prohibitive. Pendant la campagne qui précéda les dernières élections générales, nos chefs demandèrent, et comme matière de fait, reçurent un grand nombre de suffrages sur cette question de la tempérance.

Le vote fut pris aux frais directs de la nation et peut-être aux frais de ceux qui supportaient ou qui combattaient ce que les deux côtés étaient censés croire et croyaient effectivement être le pas initial vers la mise en force d'une loi prohibant les liqueurs. La majorité par toute la Puissance fut de plus de douze mille. Le cabinet, au lieu de faire

honneur à sa promesse, invoqua le prétexte de la nécessité que la majorité s'applique non seulement aux voix enrégistrées mais encore à l'électorat tout entier. PIRE QUE CELA, LE PREMIER MINISTRE A PERDU LE SENTIMENT DE TOUTE DIGNITE AU POINT D'AVOUEUR QU'IL Y AVAIT EU UNE SECRETE (IL S'EST SERVI DU MOT "IMPLICITE") ENTENTE ENTRE LES PARTISANS ET LES ADVERSAIRES DE LA PROHIBITION DANS LA CONVENTION TENUE A CET EFFET.

Cette déclaration ne peut être acceptée que par ceux qui sont disposés à croire que les chefs prohibitionnistes, dans les rangs du parti, y compris le ministre actuel de l'agriculture et le premier ministre d'Ontario, consentaient à prendre part à l'acte de fraude le plus méprisable qui ait jamais déshonoré une politique. Si une telle entente eut lieu, elle implique ceci: Que les partisans de la prohibition voulaient accomplir une chose qu'aucun parti politique n'a jamais pu accomplir, une chose, pratiquement impossible, enrégistrer une majorité de tout l'électorat. Le fait, de la part des chefs prohibitionnistes d'avoir consenti à une entente, dénoterait un inconcevable manque de loyauté envers leurs mandants, car, sachant que la chose était simplement impossible, ils n'auraient jamais dû conclure un tel arrangement.

Finalement, les adversaires de la prohibition n'ont pas eu connaissance d'une telle entente, autrement, ils n'auraient eu nulle crainte et pas le moindre besoin de solliciter des votes contre la prohibition. La seule chose à faire, eût été de rester tranquillement chez eux. Il est impossible de croire que l'hon. G. W. Ross, par exemple, connût une telle entente, ou y eût participé, quand il déclara, lors du projet d'amendement de l'Acte de Tempérance du Canada de façon à ce que, pour devenir en force il fut assuré de la majorité de tout l'électorat, que c'était exploiter injustement, dans quelque municipalité, l'opinion publique et rendre presque impossible le loyal enrégistrement de cette opinion. Mais sir Wilfrid Laurier lui-même dans sa propre division n'obtint pas l'entière majorité de l'électorat à 470 voix près, et aux neuf membres qui composent le cabinet actuel, élus en 1896, il manque 4,170 voix, pour avoir la majorité entière de l'électorat. Pourtant, sir Wilfrid et ses collègues n'eurent ni hésitations ni scrupules à prendre leurs sièges, et ils ne regardèrent pas la majorité des voix comme une manifestation évidente de la volonté du peuple. Supposons que sir Wilfrid était de bonne foi quand il parlait d'une entente "implicite", insinuant que les prohibitionnistes libéraux en convention, prenaient part,—ainsi qu'ils les en accuse — à une conspiration dans le but de blaguer les partisans de la prohibition, l'attitude de nos chefs en serait-elle meilleure, ou notre devoir amoindri en quoi que ce soit de désap-

prouver des hommes qui présentent comme une excuse pour avoir failli à leurs engagements publics, l'étonnante allégation qu'ils ont été constamment déterminés à faillir et qu'ils ont, en fait, conspiré avec d'autres, afin d'être plus assurés de tromper impunément.

### Les autres promesses violées

Il serait absolument fastidieux de passer en revue, d'examiner en détail la monstrueuse série de promesses faites et violées par le gouvernement actuel. Je ne puis que m'arrêter à quelques-unes d'entre elles qui n'ont pas encore été signalées. Nous proclamions, sous la précédente administration que le nombre de ministres avec appointements dans le cabinet était trop considérable; nous en avons tout autant, néanmoins et leur traitement collectif est augmenté de \$4,000 par an; la moitié de cette somme allant dans la poche du ministre qui déclarait dernièrement que chaque promesse avait été remplie.

Nous condamnions la dépense encourue par les pensions de retraite et nous nous engageons à la supprimer; en 1899, elle excédait de \$14,331 celle de 1896. Nous dénoncions comme inutile la création du département de l'industrie et du commerce. Cet "inutile" département a été continué.

"NOUS PROMETTIONS D'ABOLIR LE SENAT OU D'EN CHANGER RADICALEMENT LA CONSTITUTION; EN OFFRANT A CE CORPS L'OCCASION DE SAUVER LE PAYS DES CONSEQUENCES DE L'EXTRA'AGANCE ET DE LA CORRUPTION, LE GOUVERNEMENT A RENDU LE SENAT CAPABLE DE PROUVER SON UTILITE, PRESQUE SON INDISPENSABILITE.

Nous dénoncions le développement des monopoles, des combines et des "trusts", comme une conséquence de la politique de nos adversaires.

Pas un seul de ceux existant en 1896 n'a été détruit ou paralysé; tandis que d'autres ont été créés et ont fait sentir leur influence sur le pays par l'action directe du gouvernement. Nous déclarions que la dépense pour l'administration de la justice était trop élevée; sir Wilfrid Laurier allait jusqu'à dire que des milliers de piastres payées à des avocats l'avaient été illégalement, sinon d'une façon corruptive; la dépense dans ce département s'est accrue de \$353,000. Nous condamnions la dépense de \$120,000 pour les fins d'immigration; nous avons plus que doublé ce chiffre le portant à \$255,000.

Nous condamnions l'octroi de terrains publics et de boni aux compagnies de chemins de fer:

"CE N'EST QUE PAR L'OPPOSITION DU SENAT QUE LE GOUVERNEMENT NE PUT REUSSIR A TERMINER UNE TRANSACTION PAR LAQUELLE VINGT-

CINQ MILLE ACRES DE TERRAINS AURIFERES DESTINES A ETRE CHOISIS PAR LES BENEFICIAIRES, AURAIENT ETE DONNES PAR MILLE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE VOIE ETROITE DE TRAMWAY, transaction d'une si flagrante inconvenance que plusieurs partisans du gouvernement refusèrent de l'appuyer, et il est douteux qu'aujourd'hui quelqu'un voulut consentir à la défendre et à en analyser les mérites. Nous dénoncions l'octroi de subsides en argent aux compagnies de chemins de fer, prétendant que c'était "une source de corruption et de tripotages publics; nous avons en quelque sorte surpassé nos adversaires dans cette direction par la témérité avec laquelle nous avons accordé des subsides en argent aux chemins de fer, donnant, en une occasion, à la même compagnie, deux millions de plus que nos adversaires avaient offert, et en une autre circonstance, octroyant un bonus à un chemin pour lequel aucune charte n'avait été accordée ni même projetée.

"NOUS CONDAMNONS TOUTE ESPECE DE CORRUPTION; POURTANT NOS CHEFS NOUS ONT FAIT PORTER LA RESPONSABILITE DE L'AFFAIRE DE LA PASSE DU NID DE CORBEAU, AU MOYEN DE LAQUELLE LES DIRECTEURS DES PRINCIPAUX ORGANES DU GOUVERNEMENT FURENT AUTORISES A PRATIQUEMENT EXPLOITER UN QUART DE MILLION D'ACRES DE TERRAINS HOUILLERS, ET LE PAYS CONTRAINT A PAYER ABSOLUMENT SANS UTILITE, DEUX MILLIONS DE DOLLARS.

"Nous promettons la rigidité dans l'administration, l'histoire du scandale du chemin de fer Drummond démontre comment nos chefs ont tenu compte de cette promesse.

Mais pourquoi aller plus loin?

L'histoire de notre parti pendant les années qu'il a été au pouvoir avec les chefs actuels, en est une longue et honteuse de promesses non tenues, d'engagements violés, d'hontées extravagances; de tripotage et de corruption, et une absolument déshonorante trahison de tous les principes pour lesquels notre parti a combattu. Pour conserver leurs places, les hommes que nous avions investis du pouvoir ont apporté le déshonneur sur notre parti et la honte sur le nom du libéralisme.

### Eliminons-les du pouvoir

Quel est maintenant notre devoir envers notre parti et notre pays?

Encore une fois, je le répète, ce n'est qu'en répudiant ces chefs, en nous séparant d'eux et en faisant tout en notre pouvoir

pour les punir de leur fausseté et de leur tricherie, en leur enlevant le pouvoir et les fonctions qu'ils exercent, au prix de leur trahison aux principes, que nous pouvons, comme individus et comme parti, éviter de porter la responsabilité de leur faute et de participer à leur honte. En aucune autre façon, par nul autre moyen, nous ne pouvons espérer, comme parti, la confiance et le respect d'un peuple patriote et aimant la décence. Il faut dire que ceci ne peut être accompli que par le retour au pouvoir de nos adversaires politiques, quelque opposés qu'ils soient aux principes que nous défendons. Je ne discute pas cette question ni ne redoute cette alternative. L'as plus que je ne crois qu'un homme sincère et croyant à la vérité des principes libéraux et au final triomphe du parti ne la redoutera. Nous sommes convaincus que le parti conservateur croit dans la vérité de l'idéal politique qui le guide, et dans l'impeccabilité de ses principes.

Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons reprocher à ce parti ni à ses chefs d'avoir trahi ou abandonné leurs principes pour obtenir ou conserver le pouvoir. Au surplus, la défaite du gouvernement actuel signifierait seulement la perte du pouvoir pour des hommes qui le détenaient d'une façon scandaleuse et déshonorante; cette défaite n'impliquerait nullement celle des principes du libéralisme; ni la moindre infidélité à ces principes, de la part des électeurs dont le vote contribuerait au renversement du gouvernement. D'un autre côté, le fait d'appuyer et d'excuser la trahison et la défection à nos principes dont nos chefs se sont rendus coupables, serait, de notre part, non seulement un acquiescement délibéré à partager leurs crimes politiques, mais ce serait en quelque sorte, le couronnement de la fausseté, du manque de parole, de la trahison des principes, et une consécration de ces choses comme armes légitimes au cours des luttes politiques; toutes choses dont un Canadien aimant l'honnêteté en politique, s'éloignera avec horreur.

"Si le parti libéral est ce que nous croyons, c'est-à-dire une grande force pour l'avancement de la politique de la Puissance; si ses principes sont basés, comme nous le croyons, sur la saine et vraie économie, nous n'avons pas lieu d'appréhender qu'il soit affaibli d'une manière permanente par l'élimination du pouvoir d'hommes qui ont renié leur programme, failli à toutes leurs promesses, et qui semblent considérer notre parti comme un moyen de se maintenir au pouvoir.

"L'ELOIGNEMENT ET LA PUNITION DES CHEFS QUI NOUS ONT TRAHIS ET DESHONORÉS EST MAINTENANT LE

PRINCIPAL DEVOIR A L'ACCOMPLISSEMENT DUQUEL NOUS DEVONS TOUS METTRE LA MAIN ET TRAVAILLER DE TOUT NOTRE POUVOIR."

Ceci fait, nous pourrions de nouveau regarder le monde en face, car nous aurions vengé notre parti et prouvé que nous avons le droit de réclamer le plus haut titre terrestre qui se puisse porter; celui d'honnêtes gens. Nous pourrions de nouveau alors, exposer cet idéal politique dans lequel nous avons cru, et demander au public de nous croire quand nous promettrons de le réaliser.

Mais, pourra-t-on objecter, ceci voudrait dire une complète réorganisation du parti? Sans doute, mais si nous devons choisir entre la réorganisation et l'infamie, la dégradation d'être justement regardés comme un parti de transfuges, se laissant conduire par la cabale des chercheurs de places traitres à tous les principes qu'ils ont professés, je ne crois pas que les honnêtes gens puissent longtemps hésiter à prendre une décision.

Comme je l'ai dit déjà, je ne prétends pas m'adresser à ceux qui, dans le parti libéral, regardent l'obtention ou la conservation du pouvoir comme le but final et honnête de tout effort politique.

Je m'efforce simplement de parler à ceux qui ont été et qui sont encore libéraux à cause de leur sincère attachement aux principes du libéralisme. Je n'ai pas l'intention de prétention dont la justesse ne soit pleinement démontrée par les faits. Si j'ai parlé avec force, c'est que le temps est aux discours clairs et forts et mon seul regret consiste dans mon incapacité de trouver des mots pouvant convenablement caractériser la conduite des hommes qui ont trahi un grand parti, une grande cause pour la mesquine considération de places ou de titres vains. A la grande corporation des libéraux honnêtes — la grande majorité dans le parti, j'aime à le croire, je dirai sans hésiter :

"Voici votre devoir :

Il ne sied pas aux hommes loyaux de tergiverser ou d'hésiter par crainte des conséquences.

Ce qu'ils doivent faire, c'est agir avec droiture sans douter que les conséquences d'une action juste doivent être bonnes. Ne craignez pas pour les principes du parti libéral et ne doutez pas qu'au temps voulu, le parti et ses chefs fassent triompher ces principes et lavent le drapeau du libéralisme de la souillure que lui ont infligé les traitres et les transfuges. Jamais une grande et juste cause n'a été perdue finalement, à cause de la déloyauté des chefs et si nous, les vrais libéraux, voulons seulement être honnêtes et refuser d'absoudre les fautes grossières de nos chefs n'ayons nulle crainte, nul doute, sur le final triomphe du libéralisme du Canada.

